

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-2098

présenté par

M. Gérard, M. Rebeyrotte, Mme Gomez-Bassac, M. Girardin, Mme Crouzet, M. Delpon,
M. Krabal, M. Boudié, Mme Marsaud, Mme Brulebois, M. Mendes et M. Cellier

à l'amendement n° 324 de Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« revenus »,

insérer les mots :

« qui proviennent ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« précédents »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement rédactionnel vise à mettre en cohérence cette rédaction avec la rédaction des alinéas de l'article 63 du Code Général des Impôts.